



Montréal, le 22 septembre 2018

Association pour la santé publique du Québec
Madame Émilie Dansereau-Trahan
cannabis@aspq.org, alcool@aspq.org

Madame,

Nous avons bien reçu vos courriels du 23 août dernier, adressés à nos co-porte-parole Manon Massé et Gabriel Nadeau-Dubois. Merci pour cette occasion de faire connaître nos orientations en ce qui concerne l'encadrement du cannabis et de l'alcool au Québec.

Pour Québec solidaire, la consommation de drogues, de tabac, d'alcool et les autres pratiques pouvant donner lieu à une forme de dépendance doivent être considérées avant tout du point de vue de la santé publique. C'est pourquoi un gouvernement solidaire :

- a) **mettra en place des programmes de prévention, d'éducation, de santé et de bien-être pour sensibiliser aux meilleures façons de réduire les risques liés aux drogues***, y compris pour la conduite automobile, et limiter le développement de dépendances;
- b) décriminalisera la possession simple de l'ensemble des drogues;
- c) révisera les politiques de l'État en matière de drogues (y compris le tabac **et l'alcool**) et de jeu pour qu'elles soient cohérentes entre elles et s'inscrivent dans un cadre de santé publique;
- d) dans le cadre de la légalisation du cannabis :
 - i **contrôlera la production, la transformation et la distribution du cannabis et en interdira la promotion;**
 - ii appliquera à la consommation du cannabis les limitations qui existent déjà pour le tabac (fumée secondaire) et l'alcool (âge, lieux).
 - iii En ce qui concerne la conduite automobile :
 - remplacera graduellement l'alcootest par un test évaluant les réflexes nécessaires à la conduite automobile (TSN - Test de sobriété normalisé),
 - à cet effet, s'assurera que tous les membres des forces policières reçoivent la formation requise pour faire passer le TSN,
 - fera de la sensibilisation sur l'ensemble des causes qui peuvent affaiblir la capacité de conduire un véhicule automobile;

* Ici comme dans l'alinéa c), le mot «drogues» inclut le tabac et l'alcool.

- e) réduira progressivement le rôle de «levée de fonds» de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour qu'à terme, les revenus que l'État tire de ces activités (et éventuellement de la drogue) ainsi que des taxes qui y sont associées soient destinés en priorité :
- i au contrôle de la production, de la transformation et de la distribution,
 - ii **à la prévention**, aux soins et à la recherche.

C'est à partir de ces orientations qu'un gouvernement solidaire établira les mesures et moyens spécifiques sur lesquelles vous nous interrogez. La notion de cohérence mentionnée ci-dessus à l'alinéa c) nous servira de guide chaque fois que possible. Par exemple, les mesures les plus restrictives existant déjà en matière de publicité (pour le tabac) seront appliquées au cannabis, et les règles adoptées pour le cannabis pourraient un jour amener un resserrement de celles qui concernent le jeu et l'alcool, notamment en matière de publicité.

Dans la présente campagne électorale, Québec solidaire cible deux enjeux fondamentaux qui sont aussi des déterminants de la santé : les inégalités sociales et les changements climatiques. Notre [plan de transition](#) vers une économie sans pétrole pourrait tout aussi bien être présenté comme le projet le plus important jamais proposé au Québec pour assurer une santé durable, aujourd'hui et dans l'avenir. Nous espérons que les membres de l'Association pour la santé publique du Québec seront sensibles à ce projet.

Veillez agréer mes salutations les plus solidaires,



Benoît Renaud
Responsable aux orientations

P.-S. Vous pouvez consulter aux adresses suivantes :

- la plateforme électorale : cdn.quebecsolidaire.net/QS-Plateforme-E%CC%81lectorale.pdf
- le plan de transition : v.fastcdn.co/u/7dad2151/35320576-0-maintenant-ou-jamais.pdf